



*Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Pont-Sainte-Maxence*

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LONGUEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023 19H00.

Présents : M. Denis MESSIO, M. Philippe POULAIN, Mme Michelle CHAMBRELENT, M. Éric BARRUET, Mme Elisabeth BEBEN-MARQUE, M. François LAURENT, Mme Virginie LEHMANN, Mme Isabelle JADAS, M. Patrick RODRIGUEZ, M. Médéric PARROT, M. Benjamin LEPORCQ, Mme Marie-Claire VERCRUYSSSE.

Absent (e, s, es) excusé (e, s, es) :

- Mme Catherine HIEGEL, ayant donné procuration à Mme Elisabeth BEBEN-MARQUE.
- Mme Nadège ROELEN

Absent :

- M. Teddy PEZANT

A été nommé (e) secrétaire : M. François LAURENT.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation d'un projet de festival de musique par l'organisateur
- Approbation du procès-verbal du 04 septembre 2023
- Annulation de la délibération attribution prime contrat de droit privé
- Délibération budgétaire (SEZEO)
- Délibération pass loisirs / pass seniors
- Délibération création emploi agent de maîtrise
- Convention intercommunale du logement CCPOH
- Informations diverses

Suite à la démission de Madame Aude DEFOSSEZ reçue le 06 novembre 2023, le courrier a été transmis à la préfecture. Nous souhaitons la bienvenue à Madame Marie-Claire VERCRUYSSSE, suivante dans la liste, qui intègre le conseil municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 04 SEPTEMBRE 2023.

Celui-ci est approuvé à la majorité.

Vote pour : 12

Marie-Claire VERCRUYSSSE ne prend pas part au vote, n'étant pas présente au précédent conseil.

**DELIBERATION POUR ACCUEILLIR UN FESTIVAL DE MUSIQUE LE 29/06/2024
(Délibération n°2023-01-13/11)**

Les membres du conseil municipal acceptent d'ajouter une délibération.

Suite à la présentation par les organisateurs, le conseil municipal autorise que le festival de musique « Sky bird fest » se tienne sur la plaine de jeux de Saint-Martin-Longueau le samedi 29 juin 2024.

Ce dernier n'aura pas de thème, dans l'intérêt de concerner toutes les tranches d'âges et tous les styles. L'objectif est de réunir environ 1 500 personnes.

Deux conditions impératives sont rappelées : le terrain de football ne doit pas être dégradé et les lieux doivent être rendus propres, ainsi qu'en périphérie.

Des réunions techniques d'organisation sont prévues.

Vote pour 13.

**ANNULATION DE LA DELIBERATION
POUR ATTRIBUTION D'UNE PRIME A UN CONTRAT DE DROIT PRIVE
(Délibération n°2023-02-13/11)**

La délibération n°2023-07-04/09 est annulée.

Contrairement à la demande formulée par le centre de gestion, les contrats de droit privé ne peuvent pas être concernés par le régime indemnitaire. L'autorité territoriale décide lors de recours aux contrats PEC (Parcours Emplois Compétences) de pouvoir attribuer une rémunération supérieure au minimum légal.

Dans ce cas, il faut augmenter le taux horaire et le mentionner sur le contrat de l'agent ou par avenant.

Vote pour 12.

Abstention 1 (M. PARROT).

**DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL (INVESTISSEMENT) :
ECRITURES TRAVAUX ENFOUISSEMENT (Délibération n°2023-03-13/11)**

En 2022, nous avons effectué des travaux d'enfouissement des réseaux rue de Paris (1^{ère} tranche)

A la demande du Trésorier, il est nécessaire d'amortir tous les ans la partie éclairage public. La durée préconisée par le SEZEO (Syndicat des Energies Zones Est de l'Oise) est de 20 ans.

Toutefois, au moment du paiement de la facture, l'intégralité du montant a été imputé à l'article 2041582.

La basse tension est prise en charge par le SEZEO.

Le télécom n'est pas à amortir car nous sommes une collectivité de moins de 3 500 habitants.

Seule la partie éclairage publique est à amortir.

En complément de la délibération n°2023-03-04/09, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de réaliser la régularisation de la façon suivante :

Investissement dépenses :

Chapitre 041 / article 215331 : + 50 026,12 €

Investissement recettes :

Chapitre 041 / article 2041582 : + 50 026,12 €

Vote pour 13.

**DELIBERATION PASS LOISIRS / PASS SENIORS.
(Délibération n°2023-04-13/11)**

Les membres du conseil municipal sont appelés à délibérer sur le versement des pass loisirs et séniors ci-dessous :

103 pass loisirs pour 2 060 €

26 pass séniors pour 490 €

Soit un montant total de pass loisirs et séniors de : 2 550 €.

PASS LOISIRS 2023 / 2024		
CLUB	NOMBRE D'ENFANTS	MONTANT
BMX ESTREES	1	20
BASKET PONTPOINT	3	60
GYM ESTREES	9	180
NATATION COMPIEGNE	1	20
ECURIES MOYVILLERS	3	60
JUDO SACY LE GRAND	9	180
BADMINTON COMPIEGNE	1	20
VOLLEY BALL RANTIGNY	1	20
GYM SACY LE GRAND	11	220
JUDO BRENOUILLE	1	20
JUDO PONT SAINTE MAXENCE	4	80
L'ETINCELLE 2	3	60
FOOT CHEVRIERES/GRANDFRESNOY2	2	40
TRIATHLON CREIL	2	40
HAND VILLERS SAINT PAUL	2	40
HAND PONT SAINTE MAXENCE	2	40
JUDO CINQUEUX	1	20
EQUITATION PONT SAINTE MAXENCE	3	60
BASKET BRENOUILLE	5	100
FOOT SACY / SAINT MARTIN	18	360
ATHLETISME CAUFFRY	1	20
DANSE CHEVRIERES	1	20
BOXE PONT SAINTE MAXENCE	5	100

BASKET LACROIX SAINT OUEN	1	20
ATHLETISME PONT	1	20
TENNIS PONT SAINTE MAXENCE	7	140
EQUITATION BRESLES	1	20
EQUITATION ESTREES SAINT DENIS	1	20
GYM NOGENT SUR OISE	2	40
TENNIS BRENOUILLE	1	20
TOTAL	87	2 060

PASS SENIORS 2023/2024		
CLUB	NOMBRE D'ADULTES	MONTANT
L'ÉTINCELLE 2	14	280
VOYAGE IMMOBILE (MARCHE)	3	30
VOYAGE IMMOBILE	7	140
PETANQUE CINQUEUX	1	20
PETANQUE LES AGEUX	1	20
TOTAL	26	490

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Pour : 13.

**CREATION DE L'EMPLOI AGENT DE MAITRISE
(Délibération n°2023-05-13/11)**

En vue d'une promotion interne, nous ouvrons un poste d'agent de maitrise qui permet à l'un de nos agents ayant réussi l'examen professionnel en 2023 d'évoluer en 2024 par voix de promotion interne.

Vote pour : 13.

**DELIBERATION POUR LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION DE LOGEMENT
(Délibération n°2023-06-13/11)**

Le conseil communautaire a accepté et signé la convention intercommunale d'attribution de logement. Il s'agit d'une réflexion sur les logements, en relation avec les partenaires sociaux.

Chaque commune de la CCPOH doit délibérer à son tour pour valider cette convention.

Vote pour 13.

INFORMATIONS DIVERSES

Démission Madame DEFOSSEZ : La lettre reçue le 06 novembre a été lue lors de la séance du jour.

Epicerie : Le nouveau commerce vient d'ouvrir au 39 bis rue de Paris. L'inauguration a eu lieu jeudi 09 novembre.

Point énergétique : Après avoir reçu 2 administrées concernant l'éclairage public éteint de minuit à 4h, il s'avère que la consommation a fortement baissée (- 34.3 %). Toutefois, les charges à payer sont plus élevées que l'an passé compte tenu de l'évolution des coûts de l'énergie. Il y a réellement une économie de watts consommées (- 37 000 W), mais qui ne s'est pas traduit par une baisse en euros (+21 310 €). La décision prise a permis de limiter le surcoût des factures et sera poursuivie.

Nous avons reçu les chiffres de la gendarmerie, qui démontrent que le nombre d'infraction n'a pas évolué depuis l'extinction de l'éclairage une partie de la nuit. En effet, 47 interventions en 2022 contre 46 en 2023. L'éclairage n'a donc pas de cause à effet.

Pour la nuit de Noël et du jour de l'an, une demande a été faite auprès du SEZEO pour que l'éclairage reste allumé toute la nuit.

SIMOH : Le service instructeur de la ville de Pont Sainte Maxence a repris son personnel. Un service intracommunautaire va être créé. Actuellement, le coût est de 2.62 € par an par habitant. Le nouveau tarif est en attente.

Deux communes extérieures à la CCPOH quittent ce service devenant un organe interne et spécifique à notre communauté de communes.

TADHOM : Il s'agit d'un nouveau service gratuit pour les usagers de transport, qui fonctionne exclusivement par réservation. Il y a 2 points de ramassage sur notre commune (église et ancienne mairie).

Le dispositif est à l'essai et sera évolutif selon les besoins.

Eoliennes : A l'origine, la commune de Choisy-la-Victoire avait accepté l'implantation d'éoliennes. 2 propriétaires sur 3 sont favorables, mais leurs accords ne signifient pas acceptation du projet. A terme, 11 éoliennes étaient prévues.

Lors de la réunion d'information en présence de Monsieur le Député Maxime MINOT, plusieurs collectivités se sont manifestées pour notifier le refus du projet La CCPE (dont dépend Choisy-la-Victoire), Avrigny, Blincourt, Sacy-le-Grand, Saint-Martin-Longueau et la fédération des chasseurs. Un courrier a été adressé à Madame la Préfète.

Cantine / périscolaire : Le projet de construction a un coût total de 1 600 000 € HT. A ce jour, les subventions accordées représentent 50%. Une réunion est prévue en décembre avec la CCOPH, pour un financement de leur part sur la partie périscolaire.

Filet de sécurité : Suite à l'inflation, nous avons perçu une aide de l'Etat. Toutefois, les critères ont été revu et nous ne sommes plus éligibles. La commune doit rembourser le montant de 12 500 euros, qui sera débité dans le chapitre des dépenses imprévues. Pour cela, un arrêté va être rédigé.

Coupure eau M. DO...SET : Monsieur le Maire rappelle à M. PARROT que la commune n'a pas la compétence sur l'eau laquelle appartient au syndicat des eaux de Saint-Martin-Longueau / Bazicourt. D'ailleurs à ce sujet, M. POULAIN a rencontré l'intéressé et le secrétaire du syndicat des eaux.

La coupure d'eau avait été demandé par M. DO...SET il y a 1 an et demi. La coupure n'est pas de notre ressort et a été faite par SUEZ sans prévenir. A l'avenir, il sera préférable à M PARROT de venir en discuter avec M. le Maire avant de traiter un sujet dont nous n'avons pas la gestion.

Adresse électronique de M. MESSIO : L'ensemble du conseil municipal est averti que désormais le mail de Monsieur le Maire est messiodenis@gmail.com. Adresse à utiliser pour toute correspondance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Denis MESSIO	Philippe POULAIN	Michelle CHAMBRELENT	Éric BARRUET	Elisabeth BEBEN-MARQUE Procuration de Mme HIEGEL
Isabelle JADAS	François LAURENT	Catherine HIEGEL Procuration à Mme BEBEN	Virginie LEHMANN	Teddy PEZANT Absent
Nadège ROELENS	Médéric PARROT	Patrick RODRIGUEZ	Benjamin LEPORCQ	Marie-Claire VERCRUYSE
Absente excusée				